

## Tarification des activités FTLV à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017

### Actions de formation continue

#### **1. Actions de formation continue sur diplôme national financées par les entreprises ou les organismes financeurs (hors contrats de professionnalisation)\***

Tarification des heures de face à face pédagogique

	Domaines Arts Lettres langues Sciences humaines et sociales	Sciences technologie santé Sciences et techniques des activités physiques et sportives
	Taux horaire en centre de formation (face à face pédagogique)	Taux horaire en centre de formation (face à face pédagogique)
Diplôme d'ingénieur DNO		18.50 €
Master 2	14.50 €	16 €
Master 1	12.50 €	15.50 €
Licence professionnelle	12 €	15 €
Licence 1, 2 et 3 Capacité en droit - DAEU	6 €	7 €
DUT 1 et 2	10.50 €	11.50 €

\*Les droits d'inscription universitaires sont compris dans le tarif

Tarification des activités de suivi et d'encadrement des périodes en entreprise : 1.50 € de l'heure

Cas particuliers : la plupart des organismes financeurs définissent des taux de prise en charge financière qu'ils imposent aux organismes de formation. Dans ce cas (exemple du contrat de professionnalisation), la tarification ci-dessus ne peut s'appliquer et c'est le taux imposé ou négocié par et avec les OPCA qui prévaut.

#### **2. Tarification forfaitaire applicable aux stagiaires demandeurs d'emploi inscrits dans le cadre du PRF (hors DAEU)\***

Type de diplôme	Tarif
DUT	500 €
Licence professionnelle	800 €
Master 2	1 500 €

\*La Région Grand Est impose aux universités que les demandeurs d'emploi prennent part au financement des actions de formation dont ils bénéficient dans le cadre du PRF. Cette tarification est imposée par la région et communes aux 3 universités.

#### **3. Tarification individuelle applicable aux stagiaires inscrits au sein de diplômes nationaux et qui ne bénéficient d'aucune prise en charge financière (reprise d'études)**

Les stagiaires bénéficient d'un abattement automatique de 60%. Il reste à leur charge 40% du coût théorique de la formation. La mise en place d'une procédure d'exonération permet de moduler le reste à charge en fonction de la situation personnelle du stagiaire.

#### **4. Paiement des droits d'inscription**

Les publics adultes relevant des dispositifs ci-dessus (contrats de professionnalisation, salariés avec prise en charge financière de l'entreprise ou d'un organisme financeur, demandeurs d'emploi du PRF, individuels) ne doivent pas payer les droits d'inscription auprès de la scolarité, ces derniers étant compris dans la tarification appliquée.

## **Prestations de validation des acquis**

<b>Prestation</b>	<b>Tarif (hors droits d'inscription à l'université)</b>
VAP 85	50 €
Recevabilité VAE	90 €
Accompagnement VAE	1 040 €
Prestations spécifiques VAE	300 €

## **Enseignement à distance**

<b>Type de public</b>	<b>Tarif des droits spécifiques (hors droits d'inscription à l'université)</b>
Formation initiale	600 € par an
Reprise d'études	1 200€ par an
Formation continue (formation financée par un organisme ou une entreprise)	Application de la grille de tarification de la formation continue